

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six mars à 10h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : voir liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUITARD Jean-Pierre

**Date de convocation** : 24/02/2022

<b>Membres en exercice</b> : 134	<b>Présents</b> : 101	<b>Votants</b> : 101	<b>Pour</b> : 101	<b>Contre</b> : 0
----------------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	-------------------

<b>Référence DIEGE</b> :	<b>2022-26-03-12</b>
<b>Objet</b> :	<b>Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe assainissement collectif</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement collectif qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 224 000 €,
- En section d'investissement à 194 000 €.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité :**

- Adoptent le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement collectif.

Fait et délibéré à USSEL,  
Le 26/03/2022  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

